



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 DÉCEMBRE 2017

PRÉSENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – Mme LAUBA Marie-Noëlle, 2^{ème} adjointe – M. MANIERE Alain - M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme NAUZE Edith - M. FAIJAN Daniel – M. FUNK Jean-Jacques – M. RIBERAUD Wilfried - M. MALEVRE Yannick - Mme LEROUX Jacqueline – Mme BAUDRY Véronique – Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. BORDET Cédric (pouvoir à Mme.PEYRIDIEUX)
Mme NAUDY Marie-Christine (pouvoir à M. MANIERE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme NAUZE Edith

Le quorum étant atteint, Madame Le Maire ouvre la séance. Le compte-rendu de la réunion du 6 octobre 2017 est approuvé à la majorité des membres, par 9 voix pour et 4 contre.

Informations données par Madame Le Maire :

- Le Conseil Municipal des Enfants est en place depuis le lundi 4 décembre. Sept conseillers ont été élus le 27 novembre dernier par l'ensemble des élèves de l'école : Jade BORGEAUD, Arthur CHRISTEN, Emma GADEAUD, Lauriane HORRU, Timéo RIBERAUD, Andréa THOMAS et Yaël THOUROUDE.
Ce conseil a pour objectif de les initier à la citoyenneté et à la démocratie par une valeur éducative et consultative. Leurs projets seront ensuite mis au vote en Conseil Municipal. Deux élues responsables, Marie-Noëlle LAUBA et Véronique BAUDRY, les aideront à être force de proposition et à développer leurs projets.
- L'ensemble des travaux voirie (route des bardous et route de la comtesse) de mise aux normes et rénovation des sanitaires de l'école ont été effectués. Madame Le Maire remercie l'ensemble des entreprises qui ont fait un excellent travail.

ORDRE DU JOUR

I. RETRAIT DE LA COMMUNE DE CAMIAC ET SAINT DENIS DU PERIMETRE DE LA CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais) (DELIB_2017_43)

La commune de CAMIAC et SAINT DENIS qui appartenait à l'ex Communauté de Communes du BRANNAIS a demandé son rattachement à la Communauté de Communes du CRÉONNAIS en raison de son appartenance à l'air d'influence à cette CDC (Communauté Des Communes). De ce fait, elle doit se retirer de la CALI.

Par 13 voix pour et une abstention, le Conseil Municipal approuve à la majorité le retrait de la commune de CAMIAC et SAINT DENIS du périmètre de la CALI.

II. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIETAVI (Syndicat Intercommunal d'Études, de Travaux et d'Aménagements de la Vallée de l'Isle) (DELIB_2017_44)

Les statuts doivent être modifiés en raison de :

- L'extension de son périmètre, étendu au bassin versant de l'Isle (Courbarieux , Palais, Barbane...) sauf bassin de la Saye, du Lary et du Galostre gérés par un autre syndicat de rivière.
- Intégration de la compétence GEMAPI (Gestion De Milieu Aquatique et Prévention des Inondations) dont la loi attribue la gestion aux communes et EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).
- Modification du nombre des délégués (1 titulaire et un suppléant)
- La clé de répartition des charges sera délibérée ultérieurement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour et 4 abstentions :

- Approuve la modification des statuts.
- Désigne en tant que représentants de la commune auprès du SIETAVI : Mme PEYRIDIEUX titulaire et M GADEAUD suppléant.

III. ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT CONCERNANT L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES, LIÉE À LA COTISATION ANNUELLE AU SDIS DE LA GIRONDE (DELIB_2017_45)

Présentation du rapport n°1 de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) relatif à l'évaluation des charges liées à la cotisation annuelle du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours). Pour notre commune, cela représente 7 590,75 € de charges transférées déduites sur l'attribution de compensation versée par la CALI (25 673,27 €).

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à la majorité, par 10 voix pour et 4 abstentions.

IV. CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE 13 HEURES HEBDOMADAIRES (TAPS-MAIRIE) (DELIB_2017_46)

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que l'État a refusé le renouvellement du contrat unique d'insertion qui se terminera le 2 janvier 2018.

Il est donc proposé d'ouvrir un poste à durée déterminée (du 3 janvier au 31 août 2018) de 13 heures hebdomadaires pour assurer l'encadrement des activités périscolaires, l'entretien du foyer rural et une aide au secrétariat de la mairie.

L'ouverture de ce poste est approuvée à la majorité par 10 voix pour et 4 contre.

V. RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE 2018 (DELIB_2017_47)

Pour la rentrée 2018, le Conseil Municipal peut demander une dérogation pour revenir à une semaine de 4 jours. Actuellement 4 jours et demi sont appliqués avec des activités périscolaires les lundis et jeudis après-midi.

Cette décision doit tenir compte de l'intérêt des enfants.

Madame Le Maire fait part des réponses données à un questionnaire aux parents d'élèves. 70 % souhaitent revenir à la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'École, lors de son Conseil Extraordinaire du 28 novembre dernier, a voté à la majorité le retour à 4 jours. La commune de Porchères, avec qui nous sommes en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) a délibéré le 25 octobre dernier pour le retour à 4 jours. La commune de Saint Antoine a donné un avis orienté vers 4 jours et demi lors de ce Conseil d'École Extraordinaire, mais doit délibérer.

Aucune décision n'a été prise lors de la conférence des Maires du 5 décembre dernier, la majorité des communes souhaitent encore réfléchir. La CALI demande une réponse définitive pour le 23 janvier 2018, le rythme choisi sera établi pour 3 ans. Le fait de repasser à 4 jours engendrerait un coup supplémentaire de 265 000 € par an pour la CALI considérant l'augmentation de la fréquentation en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) veillera à ce que les bassins de vie restent cohérents pour accepter ou refuser la dérogation. La commune de Saint Seurin sur l'Isle a opté pour la semaine à 4 jours et demi.

Madame BAUDRY directrice d'école, explique l'amélioration obtenue de l'enseignement dans le primaire par ce rythme de 4 jours et demi. Elle rappelle que ce choix doit tenir compte de l'intérêt des enfants.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 contre, donne un avis favorable pour la semaine à 4 jours et demi.

VI. VIREMENT DE CREDITS (DELIB_2017_48)

Les prévisions budgétaires ayant été insuffisantes au chapitre n°12 frais de personnel, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 4 000 € par les dépenses imprévues de fonctionnement.

Accord du Conseil Municipal à la majorité par 10 voix pour et 4 abstentions.

VII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Surveillance de la qualité de l'air dans les écoles obligatoire au 1^{er} janvier 2018 :

L'agence SOCOTEC qui assure déjà les contrôles obligatoires sur l'ensemble de nos bâtiments a présenté un devis de 2 260 €. Un autre devis a été demandé auprès de l'agence VERITAS. Le meilleur devis sera retenu.

- Borne électrique de rechargement :

L'emplacement parking avenue de la Libération près de la rue Bartebrune a été validé par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde).

- La cérémonie des vœux à la population aura lieu le 15 janvier 2018 à 19 heures.
- Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la visite de Mme HAMMERER notre députée le 15 décembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.